

ÉTUDE D'UN CAS DE CRIME D'HONNEUR.

PAR MARIETTE AKLE¹.

« Terrible est pour moi, femme, d'oser ce que j'ose ; terrible aussi de ne le point oser ».

(Eschyle, *Iphigénie à Aulis*, cité in Carloni & Nobili, 1981).

Résumé – Cette étude de cas traite du crime d'honneur comme expression symptomatique chez M. F. Selon la théorie psychanalytique, le crime d'honneur serait un passage à l'acte destructeur d'un père a-symbolique, qui gouverne par le désir incestueux, et érige le tabou de la virginité comme facteur de survie et de cohésion du groupe clanique. L'issue symptomatique de M. F se présente comme un moyen essentiel de défense de l'intra clanique et de maintien de l'autorité patriarcale hiérarchique du père.

Summary – This case study tries to explain the honour killing perpetrated by Mr F, according to the psychoanalytic theory. Killing for honour would be the acting-out of an a-symbolic father, who rules by an incestuous desire, and raises the taboo of virginity as a condition for survival and cohesion of the tribe-clan. Mr F's crime-symptom is viewed as an essential medium of defence of the within-clan entity and conservation of the patriarchal and hierarchical authority of the father.

Mots-clés – crime ; honneur ; Œdipe ; passage à l'acte ; désir ; loi ; père.

Keywords – crime; honour; Oedipus; acting-out; desire; law; father.

"Naturellement, un cas unique ne renseigne pas sur tout ce que l'on voudrait savoir. Plus exactement, il pourrait tout enseigner pour autant qu'on fût en état de tout comprendre et qu'on ne fût contraint, par inexpérience de sa propre perception, de se contenter de peu" [1]. Conjuguer la théorie avec l'exemple pratique non pour illustrer la théorie mais pour juguler la compréhension du cas par cet embrassement théorico-clinique qui restitue au patient sa singularité et qui exhibe de chaque approche, ses points forts mais également ses points les plus faibles. Nous ne prétendons pas tout expliquer du symptôme, seulement appliquer au symptôme un référentiel théorique précis - qui détermine initialement l'étiologie, la symptomatologie et bien entendu, la thérapeutique - dans le respect de la singularité et la parole de chacun. Comme nous venons de préciser, nous structurons cette étude de cas par un

¹ Mariette Aklé est psychologue clinicienne et psychothérapeute analytique, membre du *Syndicat des Psychothérapeutes et Psychanalystes*, Liban. Elle occupe à présent le poste de psychologue clinicienne et psychothérapeute au Mafraq Hospital-SEHA Abou Dabi, EAU.

va-et-vient incessant entre la théorie et la pratique. Des relais théoriques jalonnent le texte et plusieurs fois, des notions seront remises à plus tard pour être élucidées afin d'éviter des répétitions inopportunes et pour une meilleure exposition de l'ensemble.

Le symptôme dont nous traitons est un peu original. Il s'agit du crime d'honneur. "Ainsi l'infanticide est chez la mère toujours, chez le père parfois, expression de la folie et, chez le père seulement, exercice d'un pouvoir" [2]. À la lumière des enseignements psychanalytiques, nous vous présentons M. F.

M. F a 24 ans, il avait 21 ans et demi quand il a tué sa sœur, son aînée d'un an. Il a quitté l'école alors qu'il avait 17 ans, vers la première année secondaire, pour travailler avec la famille dans le domaine agricole. Sa sœur a fait deux années d'études infirmières et travaille dans un dispensaire depuis un an et demi. Dans ce qui suit, nous rapportons les paroles de M. F selon le même enchaînement qu'il a lui-même suivi. Il commence ainsi son histoire² :

"Nous vivons dans un simple village à la manière de tous les gens. Comme des clans arabes".

M. F explique d'emblée que ses propos ne sont pas admis et ne correspondent pas à la vie dans un simple village. Il met ainsi l'accent sur l'importance de la nature du milieu social dans la modulation du comportement des individus et l'utilise comme motif et même comme alibi à son propre comportement.

Examinons le milieu où vivent M. F et sa sœur victime. Un milieu clos, on peut le deviner, patriarcal, qui érige l'intraclanique aux dépens du social et de l'échange. Il se ferme sur une autorité hiérarchique, aveugle, "grandiose, jalouse de son propre agrandissement" [3] pour citer Green. Nous nous expliquons plus tard.

"Vous savez une jeune fille ne peut pas dormir hors de la maison sans demander la permission à son père".

"[...] , pour se détacher de ses parents, l'enfant a besoin d'en recevoir l'autorisation implicite" [4]. Explicite ! Mieux le dire. Dans la pensée de M. F, le comportement de la fille est directement associé à la vie dans un clan, à l'ensemble social avec toutes ses valeurs morales, ses mesures restrictives, son mode de vie, ses propres lois... et étroitement lié à son père. Sa décision - celle qui plus tard lui coûtera la vie - cette décision est l'affaire de son père, et on le verra plus loin, de tous les cheikhs du village.

"Mon père a 80 ans, ma mère en a 70, ils sont malades. Je suis agriculteur, je vais de mon champ à ma maison, de ma maison à mon champ".

Le père, malade et âgé, exerce son pouvoir à travers ses fils, dont M. F ; les hommes se lèguent l'autorité tour à tour, du fait qu'ils sont précisément des hommes. Leur pouvoir découle de leur possession d'un membre mâle. "Être femme ou être homme n'est pas un caractère biologique mais un statut social, deux termes d'une relation de domination qui confère à celui qui "a en plus" la suprématie sur celui qui "a en moins" [5]. Cet "en plus" est le membre mâle, le pénis, non seulement en tant qu'organe sexuel susceptible d'assurer une dominance à travers l'acte sexuel mais aussi en tant que phallus social, symbolisant la Loi qui fait, le cas échéant, défaut.

Le seul désir qui soit est celui du père, il module le destin des membres du clan, dont la mort de la fille qui ose contrarier une autorité aveugle, puissante, a-symbolique. Son désir est un

² M. F a raconté son histoire en Arabe ; nous avons essayé de traduire dans la langue française, le plus fidèlement possible.

désir d'enfermement, désir d'un environnement clos, coalescent autour d'un chef patriarcal hiérarchique, désir d'endogamie, voire d'inceste, désir de mort. L'autorité du père *réduite au seul pouvoir* ne porte pas les fondements de la société à travers les lois de l'échange et du langage. Elle se réduit à un exercice hiérarchique du plus fort biologiquement, celui qui a le pénis, à travers l'agir du désir sexuel, et n'atteint jamais le niveau symbolique qui fonde la loi ; l'échange et le langage faisant défaut, seul le registre du réel fonctionne.

D'où le système suivant : une famille coalescente à l'allure clanique et tribale, un environnement clos, autosuffisant, sans échanges, caractérisé par la négation du lien, la négation du passage par, à travers et vers le social, la négation de la différence et la recherche de l'identique.

"Un jour, nous avons été surpris par le non-retour de ma sœur à la maison, un jour entier".

Voici l'élément perturbateur : la sortie de la fille. Ainsi, "la femme, faisant fi de l'autorité hiérarchique et des valeurs familiales en contractant une profession, une liaison, un mariage... non permis par le groupe, perturbe fortement la famille : "sa sortie vers l'extérieur" ne se faisant qu'au prix des valeurs sexuelles les plus tabous ("La jument soumise proclame l'adresse du cavalier, la femme soumise proclame la force de l'honneur familial"). La famille se pose alors en instance judiciaire, elle condamne et elle punit, par l'intermédiaire d'un de ses membres" [6].

La surprise est grande. Personne ne s'attend d'une jeune fille sa sortie sans la permission de son père. Le danger est majeur. La victime ose ce genre d'infraction, elle est forte, son désir de vie est dangereux. Il s'agit de le contrecarrer pour sauver l'intégrité du groupe clan, pour maintenir le même ordre des choses, la même hiérarchie. Rappelons avec Marcelli que "plus le milieu apparaît dangereux, plus le parent maintient l'enfant près de lui et plus il exige obéissance : l'expression de l'autorité est très directement proportionnelle au niveau d'hostilité du milieu. Elle se justifie toujours de la proximité du danger. Mais il arrive qu'il n'y ait pas de danger objectif et que l'autorité soit prompte à en inventer un, ne serait-ce que pour se justifier et se perpétuer [...]" [7]. La sortie de la fille vers l'extérieur signe pour le père une destitution de son autorité et de son pouvoir et une reconnaissance de l'autorité et du pouvoir d'un autre phallus, cette fois-ci étranger, menaçant.

Ce père refuse toute sortie vers l'extérieur et les exemples en sont nombreux : si sa fille se marie à un étranger extra clanique, si elle s'habille à la mode ou contracte une profession ou une liaison non permise, etc. Maintes raisons que le père utilise afin de mettre à mort sa fille. Nous discutons plus tard de cette mise à mort.

Nous nous permettons à ce niveau de l'étude de faire le relais d'un point important de la théorie qui éclairera au lecteur la nature coalescente du milieu, ainsi que les assises du pouvoir *inces-tueux* dont le père use pour perpétuer une autorité hiérarchique a-symbolique. Nous trouvons que ce moment de l'écriture est le moment opportun de faire cette remarque essentielle avant d'enchaîner avec notre analyse du symptôme-crime de M. F. Ce relais théorique permettra de faire le point des différentes notions auxquelles nous nous sommes référées plus haut.

La psychanalyse nous enseigne que deux prescriptions taboues fondent la civilisation et la société humaine. D'une part la prohibition de l'inceste, l'exogamie, ou l'interdiction des membres d'une même famille d'avoir des relations sexuelles entre eux, d'autre part le totémisme ou l'interdiction de tuer le père et de manger de sa chair.

Dans la horde primitive, l'ordre de la civilisation se fonde sur l'interdit. C'est la fonction symbolique du père qui barre au sujet la réalisation du désir et l'introduit dans le social à

travers le langage et la parole, et détourne la réalisation du désir impossible de l'objet impossible : la mère. Nous y reconnaissons Œdipe le mythe fondateur, garant de l'échange caractéristique de la culture. Les désirs incestueux et meurtriers sont donc les désirs œdipiens interdits.

Tuer le père réel, totémiser le père mort imaginaire, dresser la Loi au Nom-du-Père, organiser le symbole : voilà de quoi fonder la société humaine loin "[...] des voies obscures et muettes de l'inceste" [8]. Ce mythe que Freud théorise comme fondateur de toute civilisation humaine et comme noyau universel organisateur de la vie psychique du sujet, ce mythe est la tragédie de Sophocle. Œdipe, à son insu, tue Laïos son père et épouse Jocaste sa mère. Ce passage à l'acte incestueux signe l'impossibilité d'évacuer complètement la tension du désir, autrement que par l'agir du corps. La voie psychique du désir fantasmé n'est pas possible, Œdipe couche avec Jocaste pour tarir complètement la tension que génère le désir sexuel de la mère. L'élaboration psychique secondarisée du désir qui force la solution du principe de réalité - le désir fantasmé - cette élaboration impossible est incapable d'évacuer ladite tension du désir. Quel motif pour les parents de laisser leur enfant dans cette lutte mortifère contre le désir interdit ? Œdipe passe à l'acte deux fois prohibé, le meurtre et l'inceste sont ses crimes. Pourquoi Laïos ne l'a-t-il pas interdit ? Et Jocaste ?

Pour les parents, c'était évident : Œdipe a les pieds enflés, et tous les deux, Laïos et Jocaste, l'ont bien reconnu. Quel est ce silence destructeur ? Pourquoi ont-ils tu la vérité ? Est-ce pour s'assurer à jamais la position de pouvoir ? Laïos à travers l'abolition de la menace que représente son fils, le nouveau phallus - à travers le meurtre, et Jocaste à travers la substitution au phallus paternel du pénis du fils, l'échange de loi contre désir, à travers l'inceste. Où est perdu le mot qui interdit et structure ?

Tous deux, meurtre et inceste, avant d'être les crimes d'Œdipe, s'inscrivent dans l'autorité de ses parents.

Quel serait le motif de Laïos et de Jocaste ? Hélas ! C'est le maintien de leur autorité. Laïos en abolissant la menace que représente son fils, s'assure à jamais croit-il, le pouvoir et la royauté sur Thèbes. Et Jocaste, en couchant avec son fils, arrache le pouvoir et l'autorité - le phallus - à Laïos et les donne à Œdipe, son enfant-phallus à elle, à travers le désir et l'acte sexuel incestueux [9] : l'enfant détient le pouvoir du père.

La fille est la chère possession qui permet au père d'imposer une autorité grandiose, de se tenir puissant face à l'extérieur. Comment le ferait-il ? Comme l'a fait Jocaste, comme l'a fait Laïos aussi. Nous nous expliquons : ce père anti totémique se dresse contre la loi de l'exogamie. Il maintient ses filles auprès de lui, et les marie à des proches cousins, au mieux, à des hommes du même clan d'un quelconque degré de parenté. Il peut même en abuser. Par le mariage consanguin et l'inceste, l'acte sexuel est le même, il exprime le désir incestuel du père. À travers lui, le désir paternel est constamment réaffirmé, son autorité de même. Aucun phallus ne peut venir asseoir son autorité hormis celui du père ou de son substitut, le cousin-mari. Le père maintient, à travers l'inceste, son pouvoir. Manière de faire : *À la Jocaste !* Comment son comportement ressemble-t-il à celui de Laïos ? Ce même père tue sa fille quand elle se lie à un autre homme que le cousin choisi. Pourquoi ? L'acte sexuel reste le pivot du comportement paternel : si sa fille couche avec l'étranger, cela veut dire que c'est un autre phallus/désir³ qui vient s'affirmer à travers l'acte sexuel, que le phallus/désir du père est nié sur son propre territoire. Que son autorité lui soit arrachée, voilà qui est inacceptable, voilà qui nécessite un crime, voilà Laïos, le parent d'Œdipe.

Comme les parents d'Œdipe donc, ce père fait de son enfant l'objet de son désir. Il s'affirme en niant le social et l'œdipien auxquels la psychanalyse et l'anthropologie ont fait remonter le fondement de la société et de la civilisation humaines. Ce père reprend les crimes

³ Nous faisons dans ce cas cette distinction puisque le père gouverne par son désir et non par la Loi.

de Laïos et de Jocaste, et son but est le même que le leur. Pour tous les trois, Œdipe, l'enfant universel n'existe pas comme sujet, il est l'objet de leur ultime désir : l'autorité, le phallus.

Le corps est permis, ses désirs sont possibles, aucune barrière face à l'indifférenciation, aucune loi face au désir. L'autorité que ce père impose et perpétue est une autorité *hiérarchique*, basée sur le biologique, jamais une *Loi*, un interdit, un phallus organisateur par la parole. Ce père qui utilise son pénis, représentant du désir, pour affirmer une autorité supposée être symbolique en introduisant l'enfant dans le social, enferme par contre l'enfant sous sa tutelle, sous l'égide de son désir.

Nous insistons sur l'importance de l'ordre symbolique dans la formation de la société humaine, et la modulation des comportements des individus. Le passage que fait l'enfant du biologique au fantasmé, de la satisfaction immédiate du désir vers la médiatisation par la parole, du principe de plaisir au principe de réalité, et que seule une fonction paternelle saine et symbolique saurait assurer, ce passage est le même que parcourt la société dans son cheminement de la nature vers la culture, du cloisonnement à l'échange, du désir au langage et au lien et que seule une loi symbolique, un phallus structurant par la parole saurait de même assurer. Ainsi nous qualifions ce père anti totémique par *a-symbolique*. Un père contre la Loi, qui ne dit pas le mot de l'Interdit de l'inceste. Ce père criminel au nom de l'honneur, criminel pour se perpétuer sans reconnaissance aucune pour l'Autre, ne peut donc représenter la loi ; un père de désir, a-symbolique, représentant du pénis, dans l'incapacité de représentation du phallus, un père qui fonde son exercice hiérarchique et son autorité sur le seul désir, lequel est désir *inces-tueux*.

Le problème du crime d'honneur pose encore une fois la problématique d'un milieu clos, cohérent autour de l'autorité patriarcale du chef. Point de social, l'Autre de la triangulation n'existe pas, ce tiers vital, affranchissant de la mort, n'est pas ; la tragédie œdipienne fondatrice de l'ordre social par le renoncement au désir qu'elle impose, ce langage universel ne se joue pas sur le théâtre de la mort. Seul le registre *inces-tueux* est autorisé : Laïos dans l'intention de tuer Œdipe, Jocaste dans celle de castrer Laïos en couchant avec Œdipe, mais en tout cas, Œdipe n'est pas, n'existe pas dans ce milieu où seul le désir parental agit. Absence de Loi ? Le père rejaillit comme a-symbolique, père de désir qui n'institue pas de Loi, seulement un exercice hiérarchique du pouvoir, garant de la perpétuation de son autorité.

Maintenant que cette parenthèse a été menée à bien, et que le désir *inces-tueux* est dévoilé comme principe de pouvoir pour ce père anti totem a-symbolique, nous pouvons continuer notre analyse du symptôme de M. F. Nous vous rappelons ses premières phrases et continuons :

"Nous vivons dans un simple village à la manière de tous les gens. Comme des clans arabes. Vous savez une jeune fille ne peut pas dormir hors de la maison sans demander la permission à son père. Mon père a 80 ans, ma mère en a 70, ils sont malades. Je suis agriculteur, je vais de mon champ à ma maison, de ma maison à mon champ. Un jour, nous avons été surpris par le non-retour de ma sœur à la maison, un jour entier. Et tout à coup, le village commence à parler. Le bavardage devient excessif, on parlait à tort et à travers. Comme une provocation enfin ! "Ta sœur a fait tel, ta sœur a fait tel !", nous dit-il.

Vous avez remarqué, chers lecteurs, dans les propos de M. F une allusion sexuelle. La sortie de la sœur victime constitue une infraction et se fait, comme le souligne Mme La Professeure Chikhani-Nacouz, "au prix des valeurs sexuelles les plus taboues [...]" [10]. Une situation déshonorable après tout ! Mais qu'est-ce que le déshonneur ? Pourquoi requiert-il la venue de tous les cheikhs du village ?

"On a essayé de s'assurer des rumeurs, je ne suis arrivé nulle part. Moi-même je n'étais pas convaincu, chacun connaît sa sœur, on vit ensemble comme des amis. C'était la veille du nouvel an. Je me suis dirigé vers son travail pour la ramener à la maison, je ne l'ai pas trouvée. Je me suis dit qu'elle devait être chez une amie dans la région. De retour à la maison, j'ai demandé à mon frère d'aller la ramener quelque temps après. Je me dirige alors chez mes amis et on prépare la fête du nouvel an. Le second jour, de retour à la maison, l'ambiance n'y était pas naturelle. Comme je suis le cadet, on essaya de ne pas m'impliquer dans les problèmes. Vers 4h l'après-midi, les cheikhs du village sont venus chez nous, et m'ont dit : "Ta sœur a fait tel, et vous êtes des gens connus au village, vous êtes un clan arabe..." D'ailleurs, mon grand-père est passé à la télévision depuis plusieurs années, nous sommes vraiment reconnus".

Nous nous permettons ici un bref relais théorique qui agencera mieux cet exposé.

Le crime d'honneur est pratiqué dans un système clanique. La fille naît dans la famille clan, y grandit et le moment venu, elle y est "mariée"⁴ aussi. On lui propose un cousin qui fait partie du même clan, suit le même mode de vie et partage les mêmes valeurs, ceux du père. Le cousin paie son douaire au père de la fille, l'argent payé reste dans le groupe, l'échange est intra clanique. De même, ce cousin devenu mari perpétue l'autorité que le père avait sur sa fille, par le biais du rapport sexuel endogamique ; père et neveu représentent la même autorité patriarcale, le même "phallus"⁵, exercent le même pouvoir hiérarchique. L'absence de toute relation avec l'extérieur bannit ainsi l'échange caractéristique de la culture et renforce le cloisonnement sur soi.

Dans cette famille clan cloisonnée où l'inceste est seul permis, le corporel n'est pas tabou, le social l'est par contre. Le corps de la fille ne lui appartient pas, il est, comme sa vie et ses choix, la possession du père, de l'ensemble du clan, qui en veut un moyen de vivre, un "bonus" économique, un moyen de renforcer son phallus social. "À l'inceste est lié un aspect mystique de l'autorité du père, l'enfant étant vécu(e) (c'est nous qui soulignons) comme une propriété" [11].

Le non-respect des tabous est source de dangers et de déséquilibre, le tabou faisant office de loi. Dans notre cas, c'est le non-respect du tabou de la virginité qui est source de déséquilibre. C'est la femme qui y est concernée et elle seule qui saurait maintenir la cohésion du groupe. Si jamais cette loi, ce tabou sont enfreints, le bien d'échange que constitue la femme sera perdu, et le groupe n'aura plus de quoi s'assurer son équilibre face à l'extérieur. Le comportement de la fille dépasse l'affaire individuelle pour être une affaire collective qui met en danger la cohésion et la survie du groupe en entier. Mais pourquoi la virginité ? Quel lien symbolique la rend-elle équivalente à l'honneur ?

Nous nous expliquons : la fille vierge est un bien indiscutable dont dispose le comité des hommes du groupe. En effet, en conservant sa virginité, elle dispose d'un "plus" que le futur prétendant payera [12]. De la sorte, les hommes qui ont des droits de contrôle sur cette femme bénéficient d'un douaire qui augmente leur pouvoir économique, et le futur mari assoie par le premier acte sexuel avec elle, une autorité, laquelle est sienne à jamais. Déduction logique : la femme dévirginisée perd sa valeur "économique" et constitue une

⁴ Il nous faut noter la prudente utilisation du mot *mariage* pour nommer la liaison endogamique qui unit la fille avec un homme du même clan, étant donné que le mariage représente un contrat social entre deux groupes différents, et est par suite une forme ultime de l'échange *inter clanique*.

⁵ Rappelons toujours que ce "phallus" à travers lequel le père exerce son autorité est en fait ancré dans le désir incestueux ; l'usage du terme "phallus" à l'endroit du père doit être compris toujours à travers cette distinction, c'est une autorité hiérarchique basée sur le biologique et le corporel et non une loi symbolique basée sur l'*interdit* qui organise et structure.

"bouche inutile à nourrir" [13], une responsabilité économique permanente. Sa valeur se limitant au douaire, moyen économique qui renforce le pouvoir du père et le libère d'un fardeau à supporter, la femme ne sert que l'homme. Elle devient le moyen par lequel il peut exister : car biologiquement il ne peut se perpétuer qu'à travers une femme, elle seule détenant ce privilège de la reproduction. Car aussi socialement, à travers sa domination sur la femme, surtout par l'intermédiaire du rapport sexuel et de la défloration, par étayage sur le biologique le plus élémentaire, c'est un phallus social qu'il essaie d'imposer à travers le pénis biologique. L'homme perpétue ainsi sa puissance (pénienne), son autorité (sociale- phallique) et son pouvoir (économique) à travers un seul et unique moyen : la femme. Aucune autre fonction donc, sinon pour le plaisir et la perpétuation du genre masculin. Le corps féminin reste pourtant une énigme, par sa différence, par son vagin, un secret, un creux affreux qui fait peur. Rappelons avec Freud que la femme, par l'acte sexuel, est dévoratrice de la puissance phallique, et devient la détentrice du pouvoir. Elle est dangereuse donc pour l'homme car capable de cette castration symbolique.

"Ce qu'ils ont dit est devenu une sorte de provocation, d'incitation ou quelque chose. Je ne pouvais plus sortir de la maison. Au village c'est différent, tu es humilié, c'est fini tu t'es abaissé, tu as perdu ton respect, tu as perdu ton prestige, il est par terre ! Tout le monde parle, "tu as du respect, et ta sœur a fait tel !".

Nous avons évoqué la grande importance accordée à la virginité de la femme, et nous avons dit que sa valeur provient précisément de sa capacité d'avoir des enfants et de perpétuer le genre masculin. Sa valeur lui est donc intrinsèque et s'origine de la différence des sexes, qui donne à la femme le privilège de la reproduction par la possession d'un vagin récepteur et d'un utérus porteur, et à l'homme celui de la domination par la possession d'un pénis [14]. En perdant sa virginité, elle perd sa valeur, et retire à l'homme la chance d'exercer, sur et à travers elle, sa domination. Elle le castré de son désir d'affirmer son autorité à travers la puissance sexuelle de la défloration. Comme si symboliquement son pénis, sa puissance pénienne ne saurait se transformer en phallus social, pouvoir et domination masculine, diminuant de même l'autorité sociale qui en découle. C'est un autre homme qui a pu affirmer son autorité à travers l'acte de la défloration, il a castré, à travers la fille, le père. C'est le sens du déshonneur.

"Peut-être la boisson avait influé sur moi. Question de mariage non consenti ! Elle est partie avec quelqu'un que nous ne connaissons pas. Comme un choc, comme un rêve, je me suis enfermé dans ma chambre".

Le rêve est la figuration d'un désir, c'est ce que nous a appris Freud. Le désir ne serait-ce que ce désir incestueux de la sœur, désir interdit impensable. Impossible d'évacuer la tension de ce désir par l'interdit parce que cet interdit est non assumé, le passage à l'acte est son recours. "Quand l'affect parle, le discours se tait", nous dit André Green. Le choc est ce moment où le langage se tait, où le sujet ne trouve plus de mots pour exprimer le ressenti. L'assimilation par la pensée est impossible. Aucune autre voie d'évacuation que par le corps, lieu d'émanation originelle du désir.

C'est là le symptôme de M. F. C'est ce passage à l'acte qui est symptomatique. C'est cette impossibilité de résoudre que par la mise à mort, un désir incestueux de la sœur interdite. Pourquoi le viol n'est-il pas une voie d'évacuation possible ? Et l'enfermement ? Parce que la castration subie est impensable, c'est elle qui n'est pas médiatisée par la parole, c'est cette impossibilité de castration qui est le noyau du passage à l'acte. Tellement est dangereuse cette situation pour l'intégrité et de M. F représentant de l'autorité de son père, et du clan en entier, plus encore et pourquoi pas du village en entier, qu'elle nécessite un crime.

Par l'acte sexuel de la fille un phallus étranger est admis sur le territoire propre du père ; la fille étant la propriété où le père assoie et exerce son pouvoir, avons-nous déjà avancé. Qu'un étranger y pénètre et c'est le déshonneur !

"Sorte de jubilation, tu trouves 50-60 hommes qui pointent, "cela est passé dans cette maison". Tout le village pointe, on a perdu la dignité, on a tout perdu. Moi-même je ne sais pas ce qui s'est passé avec moi. J'ai pris mon fusil, comme un cauchemar, je ne sais pas comment j'ai fait ce que j'ai fait".

"[...] La honte est liée à l'acte sexuel féminin : elle est le rapport de l'infra au supra, de l'esclave au vainqueur, de l'assujettie au dominateur : "Ton désir se portera vers ton mari et il dominera sur toi" (Genèse III). [...] Mais le 'ird⁶ est aussi condition (lieu) de l'émanation supra" [15].

En d'autres termes, plus la nature et le comportement féminin constituent une menace au pouvoir masculin, plus le châtement est grave. Ce dernier peut aller jusqu'au meurtre quand l'infraction porte un risque vital : le déshonneur. Il constitue une menace tangible du pouvoir patriarcal, qu'un phallus étranger pénétrant vient secouer. La conduite "déshonorable" de la femme châte le demiurge de son immense phallus [16], le castre de son autorité et de son pouvoir de domination, et lui fait substituer un autre phallus, étranger, qui vient le menacer sur son propre territoire. La reconnaissance d'un deuxième phallus, d'une deuxième autorité le castre de sa virilité, lui rappelle à jamais le pouvoir des femmes, leur capacité de castration, de dévoration du pénis. Absence de pénis signifiant un moins de pouvoir, le pénis étant le représentant phallique.

"Le type avec qui elle est partie m'a dit : "j'ai couché avec ta sœur, ça suffit, c'est fini !" Sorte de moquerie, c'est une fille de gens, ce n'est pas une fille de rue, il y a un principe ! Le type était chrétien, nous nous sommes soulagés quand on a su cela. Je n'ai pas de problème qu'il soit chrétien, par contre, mais il y a un principe, il aurait dû venir la demander en mariage, aucun problème ! J'ai perdu ma vigilance, vraiment, je vous dis la vérité".

Freud, 1936, lettre à Romain Rolland : "Tout se passe comme [...] s'il était toujours interdit que le père fût surpassé" [17].

"C'est le sens de la défloration : déflorer une femme c'est conquérir un droit de passage, éliminer la dernière barrière (biologique et symbolique) de résistance et asseoir littéralement sa domination" [18]. "La femme est sous la domination de l'homme. Par l'acte sexuel exogamique, elle substitue un phallus à un autre phallus. Son acte est la négation du phallus initial. [...] Sa conduite est la négation de l'autorité de l'homme à qui elle est due, et la reconnaissance de l'autorité d'un autre phallus-émanateur. Son 'ird est la scène de l'honneur (le récepteur), le lieu où s'achève et recommence la domination. Son 'ird est la scène de la honte, le lieu cédé à un autre conquérant" [19].

"Le village me pointait du doigt, et cela est déshonorable. Quand elle descendait de la voiture, devant la porte de la maison, tout le village était là à regarder".

"Le sacrifice consacre dans sa déperdition plus qu'un calcul avantageux : une immunisation par la perte, par la perte consentie" [20].

Le comité des hommes du clan se réunit et décide, tire au sort le nom du meurtrier, du héros qui aura l'honneur de rendre l'honneur à la famille en tuant la coupable. **"Vers 4h l'après-**

⁶ Le 'ird est un mot arabe faisant allusion à l'organe sexuel féminin, et le signifiant. Il signifie également l'honneur.

midi, les cheikhs du village viennent chez nous, et me disent : "Ta sœur a fait tel, et vous êtes des gens connus au village, vous êtes un clan arabe..."

Castration symbolique, mort symbolique du phallus initial, celui du père a-symbolique. Voilà l'effroi ! C'est Œdipe et lui seul, par la Loi qu'il institue, le social qu'il impose, qui n'arrange pas ce père criminel. Car par Œdipe, il a à se destituer, à reconnaître la castration et l'existence du social, de la Loi, d'un autre phallus. Car par Œdipe aussi, il a à laisser aller ses filles, à les donner à un autre homme, à les échanger comme l'ordre de toute civilisation le veut, selon la loi de la prohibition de l'inceste. Le crime d'honneur s'inscrit alors comme une défense de l'intra clanique contre l'extérieur et comme modalité d'affirmation, de réaffirmation, voire de continuation du pouvoir hiérarchique du père. Il restitue et symbolise une solide cohésion interne et la garantit face à l'extra clanique.

"J'ai tiré plusieurs balles, et je n'étais plus conscient de moi-même. Plus que tu ne l'imagines, nous étions ensemble... elle me racontait tout, je savais tout, mais cela...", explique M. F.

Le passage à l'acte destructeur du père - ou de son représentant - signe cette effraction dans le réel, ce court-circuit de la représentation et du symbole ; la destruction de l'objet servant précisément la survie du moi, la négation de la négation du phallus paternel.

Le pouvoir du père tiré du pénis biologique et ancré dans l'agir du corps, reste dans la modalité du passage à l'acte spécifique à la décharge corporelle, et élimine toute possibilité d'échange par le langage et la parole. La castration est impensable.

Seul le désir sexuel incestueux est opérant. La relation se limite au désir, désir du corps, aucune loi, aucun symbole. La fille qui "sort" de l'autorité paternelle provoque le père, ce dernier au lieu de l'abuser sexuellement, la tue. Il y est une désunion pulsionnelle fatale entre Éros du désir et Thanatos de l'agressivité. "L'enfant tant investi(e) (c'est nous qui soulignons) devient un objet à détruire" [21].

La pulsion de vie, le désir sexuel de la fille, se transforme en pulsion de mort, en agressivité déchaînée frénétiquement sur le corps tant désiré. La jouissance est forte ; la décharge de plaisir supposée être apportée par l'orgasme sexuel, est apportée par la mise à mort. Ici, le jeu est fatal : chez le père, Éros se délie de Thanatos, le sexuel se délie de l'agressivité puis, dans un second temps, Thanatos sert Éros ; la mort de la fille sert la vie du père ; la mort étant l'ultime principe de vie, son grand serviteur. Ce principe de mort qui va vers l'objet externe dans un mouvement d'anéantissement, est l'envers d'un puissant principe de vie qui vise, à tout prix, la conservation de la vie du sujet, au détriment même de l'objet. Nous y sommes revenues : le corps de la fille avec son cortège de désirs et de sexualité, est au service de son père, sa vie n'est qu'une continuation de la sienne, sa vie *et* sa mort à elle servent la vie et l'Éros à lui. Car en effet, ce n'est pas le désir sexuel incestueux seul que le père a érigé en Loi, mais aussi une jouissance meurtrière pour chacune qui en ose une infraction.

Nous le précisons encore : "[...] Sa conduite est la négation de l'autorité de l'homme à qui elle est due, et la reconnaissance de l'autorité d'un autre phallus-émanateur" [22].

La reconnaissance d'un deuxième phallus, d'une deuxième autorité le castre de sa virilité, lui rappelle à jamais le pouvoir des femmes, leur capacité de castration, de dévoration du pénis.

"Dévoratrice de la puissance paternelle, elle (la fille) devient détentriche du pouvoir phallique" [23]. Cette blessure narcissique est créatrice d'une forte tension psychique qui ne trouve, pour s'accrocher à l'ensemble de la vie psychique du père, aucun gond. Faute de liaison intrapsychique donc, de médiatisation par la parole, d'élaboration symbolique, vu la fonction *a-symbolique* du père, cette impossibilité de castration, cette tension ne trouve d'issue que par le court-circuit brut du réel. Elle se décharge ainsi en actes destructeurs sous l'effet de la

désunion pulsionnelle vie-mort, qui mettent à mort la jeune fautive. Le mobile du meurtre est la négation de la négation du phallus paternel.

Le meurtre, sous la tutelle de la mort, devient le seul garant possible de la survie du père. Le dilemme se résume ainsi : ou bien il s'agit de tuer la fille qui a nié l'autorité du père, et préserver son exercice hiérarchique du pouvoir, en assurant ainsi la cohésion du groupe autour du chef et son insertion dans le social ; ou bien il s'agit d'accepter le comportement déshonorant de la fautive et admettre ainsi l'existence d'une nouvelle autorité et du même coup, admettre la résignation du père devant un nouveau phallus, et mettre ainsi son existence et celle du groupe en danger. La décision devient évidente : abolir la menace. Tuer la fautive, laver l'honneur par le sang, rétablir l'autorité du père, et maintenir le groupe autour de lui dans une solide cohésion face à l'extérieur. "Un peu de sang achète beaucoup de gloire" [24] ; message double qu'il nous faut préciser : le sang pourrait éventuellement être le sang du crime, de la mise à mort qui lave l'honneur de la famille, et restitue au père son autorité présumée perdue par le comportement déshonorant de la victime, un sang de mort qui restitue la vie ; le sang pourrait être aussi celui de la défloration, de la déchirure de l'hymen par la pénétration du pénis, un sang de vie qui débouche sur la mort, un sang d'infraction, de cassure, de castration. La castration de la fille porte implicitement en elle celle du père, car les femmes, leurs corps constituent non seulement la propriété de l'homme, mais aussi le lieu où pourrait s'affirmer une autorité, un lieu de pénétration, de casse.

Rendre la vie, le pouvoir au phallus initial mort revient à prendre la vie de la femme fautive. C'est l'échange mort symbolique contre mort réelle, affaire de talion, comme le dit Reik. Le crime d'honneur assure pour ainsi dire "un œil pour un œil, une dent pour une dent".

Pour ne pas être castré, la loi du talion se rejoue : "La victoire est la castration de l'adversaire" [25].

De l'acte d'Éros de la femme découle un acte agressif qui porte dans ses plis le sens de la maîtrise, du contrôle de la femme, de son corps, de sa vie et de son sort, par l'homme qui n'accepte pas même au prix du meurtre, que son autorité soit dépassée.

Le criminel de retour de sa mission, est baptisé héros. Il a rendu l'honneur à la famille, on prépare le festin, la mort devient la raison, la seule condition de la vie.

"D'où l'éloge ici d'un sacrifice qui est pure consommation, destruction jouisseuse, expression d'un érotisme cruel seul propre à évoquer ce qui unit dans le sacré l'horreur et l'extase" [26].

Dans ce qui suit et ne respectant plus l'ordre chronologique suivi par M. F, nous réunissons ensemble les propos qui tombent sous la même logique analytique, et ce pour éviter les répétitions inopportunes.

"Quand j'ai tiré, les 500 personnes qui y étaient m'ont dit un seul mot : "C'est ton honneur, et tu l'as lavé !" Qu'est-ce que je voudrais encore vous dire, je ne sais pas ! J'admets que j'ai fait une faute mais aux yeux de Akkar⁷ en entier, c'est un jeune homme qui a lavé son honneur".

Castré par la pénétration d'un phallus étranger sur son territoire, le père castré ce même phallus en le privant du lieu où il a choisi de s'affirmer : en tuant la fille, la scène où se jouent l'honneur et l'autorité est abolie. Affaire de négation, jeu entre hommes.

L'effraction que constitue la défloration de la fille est celle du pouvoir du père anti totémique, c'est en effet la loi de la reconnaissance du social, de l'échange, de l'œdipien. Le père anti totémique a-symbolique se dresse contre cette loi, et l'acte sexuel de sa fille en étant une effraction, il s'agit de le punir. À cette effraction symbolique correspond une effraction réelle,

⁷ District montagneux faisant partie du Gouvernorat du Nord du Liban.

le père actant la mort qu'il a dû symboliquement subir. La fille a été le lieu où le père fut cassé, son autorité vouée au déclin. Le vagin devient non seulement la propriété des hommes, mais surtout leur territoire, le lieu où le dernier mot est dit, où la suprématie pénienne se couronne par le pouvoir de la domination.

"Je veux me marier à une fille du village ou d'un autre village, avant je ne le pouvais pas, maintenant je le peux".

L'agir destructeur du père vise le rétablissement de l'ancien ordre des choses, le maintien de son autorité qui garantit la cohésion et la survie du groupe, et son intégration à l'extérieur. L'effraction non seulement destitue l'autorité paternelle, mais aussi en destituant cette même autorité, met en péril chacun des membres du groupe, en créant l'éventualité pour chacun d'eux d'être sous la tutelle et le pouvoir d'un étranger qui vient exercer à travers la femme son autorité. L'intrusion d'un facteur extérieur sème le chaos et menace l'unité de la famille et son existence.

La réinsertion du groupe dans l'environnement social dans lequel il vit est rendue possible par l'acte-crime. Ce meurtre, cette victime rétablissent l'ancien ordre des choses, la zéro excitation maintenue saine et sauve par l'abolition du sexuel, de l'œdipien, du social. M. F peut se marier maintenant selon les normes consenties, loin de vivre isolé et banni car sa sœur s'est rendue déshonorable par un mariage non consenti.

"Une heure après, j'ai demandé à mon frère de téléphoner à la gendarmerie la plus proche, "j'ai commis une erreur", et je me suis rendu de moi-même. En prison j'attends la sortie, du Seigneur des Mondes".

Le mariage non consenti de sa sœur porte les deux empreintes d'une sexualité non consentie, et d'un désir incestueux interdit. L'angoisse qui leur est liée est tellement désorganisatrice que M. F décompense sur le versant du processus primaire pour éviter toute conflictualité, et qu'il passe à l'acte sur un mode criminel ; la causalité logique est abolie, avec hétérogénéité des modes de fonctionnement interne-externe, réel-symbolique.

Une fois la tension du désir tarie par le passage *par* l'acte destructeur, M. F recherche la *loi*, la culpabilité du crime n'est autre qu'un soulagement de la culpabilité ressentie *a priori* de par le désir interdit. Ne recherche-t-il pas une loi qui punit ? Une punition qui soulage du fardeau insupportable de la culpabilité du désir ?

"Moi en tant que punition, moi en tant que personnellement, moi en tant qu'être humain, moi..., la prison n'est pas la solution. Je regrette, maintenant j'ai fait une faute, je reconnais ma faute, et je regrette et j'attends le temps le plus proche pour sortir et payer mes fautes. Ce n'est pas en prison qu'on apprend à ne plus tuer. Le village était la première et la dernière raison, le principal influent ; les grands du village, jeunes filles et garçons, enfants... j'ai fait une faute et je la reconnais. Il y a une solution, j'espère s'il plaît à Dieu, que cette chose ne se répètera plus. Si, bien sûr, 100% je me sens coupable".

Ce père, ou le frère le représentant, qui tue, gouvernant par le désir *incestueux*, désire également sa femme et sa fille/sa sœur ; désirant sa fille, il ne peut instaurer un interdit. La culpabilité est timide devant la force du désir. D'où proviendrait-elle si aucune loi ne peut forcer le principe de réalité, si seul est le désir qui règne ? Comment se sentirait-on coupable sans avoir enfreint un interdit ?

Il reste encore impossible à M. F, après plusieurs années de prison, de *voir* son passage par l'acte du désir à la manière d'Œdipe qui a vu, et s'est crevé les yeux. Difficile est la castration, plus difficile encore son assimilation. "L'acte de mort vient remplacer l'impossible désir doublé de l'impossible castration" [27].

"Si j'avais la chance de refaire les choses, je les ferais autrement. Sûrement non, je ne la tue pas. Il y a une solution, il y a une solution, il y a... il y a une solution. Tu n'as plus le cerveau en tête, imagine 500-600 personnes debout devant ta maison et se moquent de toi ! Sans compter le bavardage. Même un enfant se moque de toi ! Celui qui est mon ami, et le plus cher des gens se moque de moi. Je regrette, et je le serai toute ma vie durant, 100%. J'ai perdu ma sœur, mon amie, mon amour", finit-il par conclure dans un second entretien.

Et rappelons que par l'issue névrotique des sentiments œdipiens et l'intégration concomitante de la Loi, la sœur ne saurait être autre que sœur ; si elle est amie, elle n'est évidemment pas "amour". Et de considérer la sœur un objet d'amour au lieu de la considérer un objet interdit au désir, est signe de la non liquidation névrotique du conflit œdipien. "L'inceste n'est pas l'Œdipe, il en est même tout le contraire. [...] La relation incestuelle se définit comme "une relation extrêmement étroite, indissoluble, entre deux personnes que pourrait unir un inceste et qui cependant ne l'accomplissent pas, mais qui s'en donnent l'équivalent sous une forme apparemment banale et bénigne" [28].

Le désir incestueux de M. F à l'égard de sa sœur est fatal, il revient incessant, malgré toute relecture, malgré toutes les paroles mises à raconter, l'élaboration secondaire reste toujours impossible.

"Privilège de pouvoir va du reste fréquemment avec privilège sexuel" [29]. Du côté de la femme fautive, les rapports sexuels extra claniques sont une violation du tabou de la virginité, violation qui symbolise une dénonciation de la puissance incestueuse, anti totémique du père. Du côté du père et du frère représentant de la même autorité patriarcale, ce désir de sexualité est signe de mort, littéralement, et non pas de vie, Éros converti en Thanatos, sexualité comme alibi à la destruction agressive jouisseuse.

Voici la construction théorico-clinique qui nous a permis de bien saisir selon les prémisses de l'école psychanalytique le symptôme-crime d'honneur de M. F. C'est en fonction du respect de la singularité de l'histoire de chacun que cette étude a été ainsi bâtie. Pour terminer, nous proposons de dégager quelques hypothèses diagnostiques quant à la structure et la problématique qui sous-tendent le symptôme-crime d'honneur de M. F.

Deux épreuves projectives (le TAT et le FAT) nous ont permis de dégager les hypothèses diagnostiques suivantes : Un va-et-vient récurrent entre un fonctionnement névrotique "pied-bot" si nous osons utiliser ce terme, et une problématique limite qui laisse trouée et pleine de failles la structuration par la triangulation œdipienne. La tension du désir incestueux du frère substitut du père à l'égard de la sœur objet d'amour, n'est évacuable que par le passage à l'acte corporel qui signe une désintringation pulsionnelle fatale entre la vie et la mort. Seule l'annulation par l'acte criminel peut tarir la castration impensable. Les craquées en processus primaires face à l'angoisse intolérable renseignent sur cette incapacité de secondarisation dans laquelle M. F. est piégé vu le niveau préœdipien du fonctionnement psychique ; le principe de plaisir est le seul maître, l'absence du symbole et de la loi séparatrice rend tronqués le principe et la solution de réalité. M. F. est en proie aux angoisses de morcellement, aux angoisses dépressives de perte de l'objet et du vide, la précarité du contenant interne laisse les limites poreuses entre l'intérieur et l'extérieur et pousse M. F. à refouler massivement toute expression pulsionnelle et à éviter la conflictualité. Nous pouvons d'emblée dire que l'inhibition caractéristique de l'évitement du conflit (série C du TAT) s'articule avec certains procédés de la série E (scotome, massivité de la projection, thématiques sexuelles et agressives crues rapidement refoulées, etc.) et de la série A (refoulement, intellectualisation, etc.) ; sexualité et conflits œdipiens font émerger les processus primaires de la pensée chez M. F. Le déni de la représentation de la castration et de

la pulsion sexuelle dans le cadre de la relation œdipienne généralisée s'accompagne de l'incapacité de M. F. à traiter psychiquement le conflit interpersonnel dans une relation hétérosexuelle basée sur la différence des sexes ; le renoncement à l'objet incestueux étant vécu sur un mode dépressif de perte.

En résumé :

- au niveau de la structure : structure limite ; procédés obsessionnels (hésitations, intellecttualisation, description...) ; fonctionnement non œdipien (évitement du conflit).
- au niveau des problématiques : problématique narcissique (perte de l'objet, idéalisation, investissement narcissique) ; conflit œdipien non résolu difficile à élaborer ; relation hétérosexuelle, différence des sexes, castration non représentables.
- au niveau du symptôme : désir *incestueux* ; autorité a-symbolique ; passage à l'acte destructeur.

"Contrairement à la recherche armée par des batteries de tests statistiques, l'étude de cas véhicule des résultats qui s'expriment en mots plutôt qu'en chiffres, transmet l'empathie et la compréhension subjective plutôt qu'une analyse froide et détachée, situe les données dans un contexte individualisé plutôt que dans la sphère des valeurs absolues, cherche à bâtir de bons exemples plutôt que des échantillons représentatifs et parfois vise à responsabiliser le patient plutôt que de simplement l'observer" [30].

NOTES :

- [1] Freud, 1918.
- [2] Green, 1969, p.210.
- [3] Green, 1969.
- [4] Houballah, 1996, p.80.
- [5] Chikhani-Nacouz, 1979, p.224.
- [6] Chikhani-Nacouz, 1979, p.69.
- [7] Marcelli, 2003, p.71.
- [8] Issa, 2003, p.86.
- [9] Chikhani-Nacouz, 1979.
- [10] Chikhani-Nacouz, 1979, p.69.
- [11] Vrin, 1977, p.35.
- [12] Chikhani-Nacouz, 1979.
- [13] Chikhani-Nacouz, 1979.
- [14] Chikhani-Nacouz, 1979, p.224.
- [15] Chikhani-Nacouz, 1979, p.220-223.
- [16] Issa, 2003.
- [17] Freud, 1936.
- [18] Chikhani-Nacouz, 1979, p.226.

- [19] Chikhani-Nacouz, 1979, p.225.
[20] Green, 1969, p.196.
[21] Morhain, 2007, p.71.
[22] Chikhani-Nacouz, 1979, p.225.
[23] Green, 1969, p. 72.
[24] Green, 1969.
[25] Green, 1969, p.207.
[26] Green, 1969, p.201.
[27] Chikhani-Nacouz, 2007, p.8.
[28] DeFontaine, p.180.
[29] Green, 1969, p.236.
[30] Stiles, 2004, Cité d'après Castro (dir., 2009). « Introduction », in *9 études de cas en clinique projective adulte*, Paris : Dunod, p. 1.

BIBLIOGRAPHIE :

- Aklé, M. (2011), *Le crime d'honneur : passage à l'acte destructeur d'un père a-symbolique* (Unpublished dissertation), Université de Balamand, Balamand.
- Amnesty International. (n.d.). *Droits des femmes, crimes d'honneur*. Retrieved March, 13, 2011, from http://www.amnesty.fr/index.php?/amnesty/agir/campagnes/femmes/droits_des_femmes/crimes_d_honneur
- Anzieu, D., & Chabert, C. (1987). *Les méthodes projectives*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Arendt, H. (1972). *La crise de la culture*. Paris : Gallimard.
- Assoun, P.L. (2004). L'inconscient du crime. La "criminologie freudienne". *Recherches en Psychanalyse*, 2(2), 23-39. DOI : 10.3917/rep.002.0023.
- Balier, C. (1988). *Psychanalyse des comportements violents*. Paris : PUF.
- Carlioni, G., & Nobili, D. (1981). *La mauvaise mère*. Paris : Petite Bibliothèque Payot.
- Castro, D. (2009). *Quelques considérations sur l'étude de cas*. Paris : Dunod.

- Castro, D. (2009). *9 études de cas en clinique projective adulte*. Paris : Dunod.
- Chabert, C. (1983). *Le Rorschach en clinique adulte: Interprétation psychanalytique*. Paris : Bordas.
- Chabert, C. (1987). *Psychopathologie à l'épreuve du Rorschach*. Paris : Bordas.
- Chagnon, J.Y. (2010, Mai 15-16). *Le cas Aurélien*. Paper presented at Les Méthodes Projectives Conference, Beyrouth, Liban.
- Chasseguet-Smirgel, J. (1974). *Les chemins de l'anti-Œdipe*. Toulouse : Edouard Privat, Editeur.
- Chikhani-Nacouz, L. (1979). *Le crime d'honneur au Liban* (Unpublished doctoral dissertation). Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Strasbourg.
- Chikhani-Nacouz, L. (2007, Avril). *Le mot d'ouverture : Pourquoi parler du désir ?* Paper presented at La Société des Praticiens en Psychothérapie et Consultants Conference, Beyrouth.
- Cornu, C., Blondel, F., Leyrie, J., Colombet, C., Rassat, M.L., Marc, G., & Lenglet, J.P. (1977). *L'inceste en milieu rural*. Paris : Librairie Philosophique J. Vrin.
- Defontaine, J. (2002). L'incestuel dans les familles. *Revue Française de Psychanalyse*, 66(1), 179-196. DOI: 10.3917/rfp.661.0179.
- Deleuze, G., & Guattari, F. (1972). *L'anti-Œdipe : Capitalisme et schizophrénie*. Paris : Les Editions de Minuit.
- Duriez, N., Leclère, M., Meunier, N., Marion, C. & Schauder, S. (2012). *L'étude de cas en psychologie clinique : 4 approches théoriques*. Paris : Dunod. Retrieved from: <http://medias.dunod.com/document/9782100551576/Feuilleter.pdf>
- Freud, S. (1918). *Remarques préliminaires. Extrait de l'histoire d'une névrose infantile : l'Homme aux Loups*. Paris : PUF.
- Freud, S. (1966). *Cinq psychanalyses*. Paris : Presses Universitaires de France.

- Freud, S. (1969). *La vie sexuelle*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Freud, S. (1983). *L'avenir d'une illusion*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Freud, S. (1988). *Totem et Tabou*. Paris : Petite Bibliothèque Payot.
- Freud, S. (1995). *Abrégé de psychanalyse*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Freud, S. (2002). *Quelques types de caractère dégagés par la psychanalyse*. Retrieved from:
http://classiques.uqac.ca/classiques/freud_sigmund/essais_psychanalyse_appliquee/07_types_car_psychanalyse/types_car_psychanalysepdf
- Glowczewski, B. (1991). *Du rêve à la loi chez les Aborigènes*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Green, A. (1969). *Un œil en trop : Le complexe d'Œdipe dans la tragédie*. Paris : Les Editions de Minuit.
- Héritier, F. (2002). *Masculin/Féminin II, dissoudre la hiérarchie*. Paris : Editions Odile Jacob.
- Issa, H. (2003). *L'inceste ou l'inter-dit* (Unpublished doctoral dissertation). Université de Poitiers, Poitiers.
- Lacan, J. (1978). *Le moi dans la théorie de Freud et dans la technique de la psychanalyse, le Séminaire, Livre II*. Paris : Seuil.
- Lacan, J., & Cenac, M. (1999). Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie. *Revue Française de Psychanalyse*, 7-29. Retrieved from: <http://home.nordnet.fr/~gpatard/prod/D50013195/Grisemine/J269.pdf>
- Laplanche, J., & Pontalis, J.B. (1990). *Vocabulaire de la psychanalyse*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Lévi-Strauss, C. (1962). *La pensée sauvage*. Paris : Plon.
- Lévi-Strauss, C. (1973). *Anthropologie structurale II*. Paris : Plon.

- Lombroso, C. (2005). *L'homme criminel*. Retrieved from: [http://cgtmurets.fr/ Documents/ La%20retention/homme_criminel.pdf](http://cgtmurets.fr/Documents/La%20retention/homme_criminel.pdf)
- Malinowski, B. (1970). *Les dynamiques de l'évolution culturelle*. Paris : Payot.
- Malinowski, B. (1976). *La répression de la sexualité dans les sociétés primitives*. Paris : Payot.
- Marcelli, D. (2003). *L'enfant, chef de la famille*. Paris : Albin Michel.
- Masclef, C., DeFrance, M., Bajoux, M.A., Bogopolsky, Y., Delot, D., Dhonte, I., Poissonnier, D., & Perles, T. (1992, décembre). *Psychanalyse, inceste et cruauté*. Paper presented at the Après-midi d'enseignements collectifs Conference, Lille, France. Retrieved from: [http://www.cartelsconstituants.fr/contenus/documents/ 6.10.4.pdf](http://www.cartelsconstituants.fr/contenus/documents/6.10.4.pdf)
- Menès, M. (2004). Psychanalyse et criminologie. De quelques indications trouvées dans "Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie", et dans les réponses apportées lors de la discussion de ce rapport, par Jacques Lacan. *La Lettre de l'Enfance et de l'Adolescence*, 57(3), 53-54. DOI : 10.3917/lett.057.0053
- Morhain, Y. (2007). Aux limites du maternel : La destructivité. *Cahiers de Psychologie Clinique*, 29(2), 71-90. Retrieved from: [http://www.cairn.info/resume.php? ID_ARTICLE=CPC_029_0071](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=CPC_029_0071)
- Muensterberger, W. (1976). *L'anthropologie psychanalytique depuis "totem et tabou"*. Paris : Payot.
- Nicolaïdis, G., & Nicolaïdis, N. (1994). *Mythologie grecque et psychanalyse*. Paris : DeLachaux et Niestlé.
- Ourednik, A. (2003). *La notion de Pulsion chez Nietzsche et Freud*. (Master Thesis, Université de Lausanne, Lausanne). Retrieved from: [http://ourednik.info/ consultables/Freud-Nietzsche_Pulsion.pdf](http://ourednik.info/consultables/Freud-Nietzsche_Pulsion.pdf)
- Picat, J. (1982). *Violences meurtrières et sexuelles*. Paris : Presses Universitaires de France.

- Racamier, P.C. (2006). L'incestuel. *Empan*, 2(62), 39-46. DOI : 10.3917/empa.062.0039
- Reik, T. (1973). *Le besoin d'avouer, psychanalyse du crime et du châtement*. Paris : Payot.
- Róheim, G. (2007). *Psychanalyse et anthropologie*. Retrieved from:
http://classiques.uqac.ca/classiques/roheim_geza/psychanalyse_anthropo/psych_a_et_ant_hropo_p_1_73.pdf
- Salecl, R. (2003). Le réel du crime : Une mère infanticide. *Savoirs et Clinique*, 1(2), 41-51.
Retrieved from: http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=SC_002_0041
- Savard, R. (1969). Le père, approche anthropologique. *Interprétation*, 3(1-2), 25-47.
Retrieved from: http://classiques.uqac.ca/contemporains/savard_remi/pere_approche_anthropo/pere_approche_anthropo.pdf
- Senon, J. L., & Papet, N. (2005). *Le passage à l'acte criminel, problème de société. Bases psychodynamiques*. Paper presented at Psychiatrie Adulte et Psychologie Médicale Conference, Université de Poitiers, Poitiers.
- Sotile, W. M., & Julian III, A. (1999). *Family Apperception Test, Manuel*. Paris : Les Editions du Centre de Psychologie Appliquée.
- Van der Sterren, D. (1976). *Œdipe, une étude psychanalytique d'après les tragédies de Sophocle*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Ward, T. (2008, Fall). *Une épreuve projective "sœur" du Rorschach, LE TAT*. PSYC 242 : Balamand University.
- Winter, J.P. (1999). Que répond le psychanalyste à la demande de Bonheur du patient ? *Revue Québécoise de Psychologie*, 20(2), 219-222. Retrieved from: http://www.rqpsy.qc.ca/ARTICLE/V20/20_2_219.PDF
- Younes, M. (1999). *Ces morts qui nous tuent. La vengeance du sang dans la société libanaise contemporaine*. Beyrouth : Al Massar.